

Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries.
Au vu des dernières analyses, **le niveau 3 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

4
3
2
1
0

NIVEAU

3

RESTRICTION RENFORCÉE

Des toxines sont détectées à des concentrations significatives

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre... L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 3

VIGILANCE FORCE DU VENT

À partir de Force 4 Beaufort, les activités nautiques sont interdites, même en club, sauf pour la planche à voile et le dériveur/multicoque.

À partir de Force 5 Beaufort, toutes les activités nautiques sont interdites.



Les activités nautiques sont restreintes. La pratique nautique dans les zones d'accumulation de cyanobactéries est interdite.



Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée après l'activité nautique.



Nettoyez votre matériel de loisirs à l'eau claire.



La consommation de poisson pêché est fortement déconseillée.



L'abreuvement et la baignade des chiens sont très fortement déconseillés.



Baignade interdite toute l'année. Les dérogations (nage en milieu naturel, triathlon, chien de sauvetage...) sont suspendues.



En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations..., consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).



Je pratique L'AVIRON

EN CLUB

autorisé sous condition

- embarcations collectives stables
- autres embarcations : exclusivement pour les sportifs inscrits sur une liste de sport de haut niveau du ministère des sports

EN PRATIQUE LIBRE

interdit



Je pratique LE CANOË-KAYAK

EN CLUB

autorisé sous condition

- supports collectifs inchangibles
- autres embarcations : exclusivement pour les sportifs inscrits sur une liste de sport de haut niveau du ministère des sports

MATCHES DE KAYAK POLO

interdit

EN PRATIQUE LIBRE

interdit



Je pratique LE PADDLE

EN CLUB

autorisé sous condition

- exclusivement pour les sportifs inscrits sur une liste de sport de haut niveau du ministère des sports

EN PRATIQUE LIBRE

interdit



Je pratique LE FOIL (engin volant)

EN CLUB

autorisé sous condition

- exclusivement pour les sportifs inscrits sur une liste de sport de haut niveau du ministère des sports et/ou utilisateurs de niveau 5

EN PRATIQUE LIBRE

interdit



Je pratique LA PLANCHE À VOILE

EN CLUB

autorisé sous condition

- exclusivement pour les sportifs inscrits sur une liste de sport de haut niveau du ministère des sports et/ou utilisateurs de niveau 5

EN PRATIQUE LIBRE

interdit



Je pratique LE DÉRIVEUR, MULTICOQUE ou tout support collectif ou inchangible

EN CLUB

autorisé sous condition

- exclusivement pour les sportifs inscrits sur une liste de sport de haut niveau du ministère des sports

POUR TOUS

autorisé sous condition

- embarcation inchangible uniquement



Je pratique LE FLOAT TUBE

interdit

Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : www.edenn.fr ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn. Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.